



**COMITÉ DE QUARTIER N°3
Centre Ville – Belvédère – Zone d'activités**

COMPTE RENDU RÉUNION DU 24 NOVEMBRE 2015

THEMATIQUES ABORDEES

Animation, commerce

- En centre-ville, la fermeture des commerces alimentaires, le lundi, pose problème de ravitaillement. La pharmacie est très utile, et le projet de son déplacement vers le belvédère serait lui aussi néfaste aux riverains. Dans cette rue Gal de Gaulle, il a été recensé les commerces qui faisaient défaut. Il y a cependant peu de chance d'en voir se créer, le Centre Commercial PINCE VENT pratique des tarifs très attractifs et « aspire » la clientèle.

Le déplacement éventuel de la pharmacie des terrasses est en attente de la réponse de l'ARS – Agence Régionale de Santé.

- Dans le débat, il est demandé de faciliter l'installation de commerces de bouche, en créant notamment, des avantages fiscaux. Le problème aujourd'hui, c'est que la collectivité ne possède aucun levier de manœuvre dans ce domaine, ne gérant même plus ce qui, autrefois, s'appelait la Taxe professionnelle. Comment attirer de nouveaux commerçants ??? Pas de solution en échos.

Aujourd'hui il est repensé la commercialisation et le développement économique de la ville dans son ensemble, avec entre autres un long travail sur le PLU. Par ailleurs les commerces de bouche sont très difficiles à faire venir rue de Gaulle et des parkings insuffisants pour recevoir une clientèle conséquente font défaut. Le centre historique ne sera pas mis de côté. Un nouveau plan de stationnement est à l'étude.

- Il est évoqué le manque de boucher, charcutier à plusieurs reprises. Sujet déjà traité plus avant et, sans réelle solution. Afin de créer de l'animation, pourquoi ne pas négocier l'installation d'un Carrousel, manège pour enfant, place du 8 mai 45, par exemple.

La situation d'une attraction pour enfants quelle qu'elle soit ne paraît pas adaptée sur un axe de circulation automobile.

- En ce qui concerne le Marché Local, une demande est formulée pour qu'il soit étoffé, voire pratiqué au-delà d'une journée hebdomadaire.

Là aussi la difficulté réside dans la capacité d'attirer le commerçant ambulant, à Chennevières, alors qu'il participe déjà à d'autres marchés environnants, nettement plus porteurs en matière de fréquentation.

Un des participants ayant sollicité la parole pour exprimer des souhaits, il est évoqué :

- D'instituer ou de développer les fêtes de quartier (voir avec les Associations locales)
- relancer les bourses aux vêtements (idem, Ass. Locales)
- développer les espaces verts avec jeux d'enfant (voir la Municipalité et les lieux concernés)

Lieux à identifier svp

Nuisances sonores

- Par rapport à une qualité de vie de ce quartier, il est évoqué les nuisances sonores. Le trafic routier est de plus en plus important. Il conviendrait de maîtriser le développement de l'urbanisme. Plus il y a d'habitants, plus il y a de voitures...

Il existe une pénurie de logements dans la région parisienne. A 15km de Paris pour Chennevières, il est demandé aux villes de la banlieue de Paris dans le cadre du MGP Métropole Grand Paris de densifier aux alentours de la capitale. L'Etat prend des mesures parfois coercitives vis-à-vis des communes pour les obliger à construire. A Chennevières la révision du PLU déclenchée par le maire a pour but également de maîtriser le bâti tout en tenant compte des besoins et respectant l'équilibre habitat-transport-emploi.

- Un des membres présents attire l'attention sur le bruit, de plus en plus fort, provoqué par les avions de ligne. Le couloir aérien semble se rapprocher de la ville. Il y a, là aussi, une nécessité de maîtriser les autorisations accordées par les municipalités (St Maur, Chennevières, etc.) en matière de survol du territoire.

La ville ne maîtrise ni ne décide des autorisations de couloirs aériens. Il y a peu de passage sur Chennevières et lorsque c'est le cas plusieurs raisons l'expliquent :

1/ ADP-Aéroport de Paris entretient ses pistes et change temporairement l'utilisation de certains couloirs aériens;

2/ En fonction des vents les survols peuvent être plus bruyants à certains endroits.

Le maire a écrit en ce sens Président Directeur Général de Aéroports de Paris - ADP ainsi qu'à la Ministre de l'écologie pour leur signaler ces nuisances.

- La Sté BIRG ou plutôt ses véhicules sont signalés comme créant une véritable pollution sonore. M. RAPTI connaît les faits et précise qu'un rendez-vous a déjà, eu lieu. Que des accords sont en cours de négociation.

D'une part, les habitants du secteur de la Maillarde ont rencontré le représentant de la société BIR sur ces points et d'autre part la mairie a également reçu le responsable de l'entreprise en ce sens

Jeunesse, sports

- Le souhait d'une Maison des Associations a été émis, avec une implantation en centre-ville Il est rappelé qu'il en existait une, à Bois l'Abbé, et que celle-ci a été vandalisée. Un dossier est en cours afin de connaître les possibilités d'indemnisation, par la Cie d'Assurances.

Il y a une confusion entre une Maison des Associations et un Espace jeunes. C'est ce dernier, le « club Noé » qui a été endommagé. L'ouverture du club Noé est prévue dès la fin des travaux à réaliser.

- Il conviendrait de regrouper l'activité JEUNESSE en mixant les petits enfants et les jeunes en une seule entité, sous la responsabilité d'une seule personne.

Les services et les élus de secteur ont travaillé sur un regroupement des services Scolarité/Périscolaire/Jeunesse. Ce regroupement est maintenant mis en place et fonctionne aujourd'hui.

- Une autre idée est avancée, de créer une Maison de Quartier plutôt qu'une Maison d'Associations. Attentif à ces idées, Monsieur RAPTI précise que le budget municipal est fort sollicité pour la remise en état de bâtiments publics. Un budget de 30 millions d'€ serait nécessaire pour l'ensemble des travaux. Seules quelques tranches prioritaires seront traitées, pour l'instant. Dans ce débat, M. RAPTI précise également qu'en 2013, une enquête avait été réalisée auprès de la population, afin que chacun exprime ce qu'il souhaiterait voir installer ou développer dans la ville.

- le manque de Stade (projet pouvant appeler des subventions) a été vivement proposé.

Une précédente expérience a été tentée dans les locaux, devant le Fort, notamment pour la pratique du basket. Les riverains se sont plaints des nuisances occasionnées par la pratique de cette activité... Il convient cependant de faciliter la pratique du sport, notamment pendant les vacances scolaires. Il y a un réel manque de structure, mais, question : ne pourrait-on pas envisager l'utilisation, dans ces périodes, des établissements scolaires, alors inoccupés. La question sera évoquée avec les Responsables d'Etablissement et l'Education Nationale. A cela s'ajouterait une augmentation des manifestations sportives... ce qui serait excellent comme challenge, pour la jeunesse.

L'ouverture des établissements scolaires avec du personnel adéquat nécessite un budget qui dépasse nos possibilités financières. Si nous n'avions pas mis en place les nouveaux rythmes scolaires qui nous ont été imposés, nous aurions peut-être pu envisager une possibilité en ce sens. Aujourd'hui c'est malheureusement tout à fait impossible.

- La projection de films pour ados... dans les 8 salles de cinéma de la ville. Et pourquoi ne pas envisager un partenariat avec Ormesson, par exemple, pour un projet de CINE-CLUB ?

La mutualisation d'un ciné-club avec une ville voisine n'est pas prévue à ce jour et la création d'un nouveau cinéma, grâce à la mobilisation du maire et de ses adjoints, permettra de visionner des films tous publics y compris adolescents.

Seniors

- Un service de « navettes », en mini bus, serait souhaitable pour les trajets vers les supermarchés. Un tarif très abordable serait pratiqué. Discussion : un tel service favoriserait encore plus la désertification de nos commerces en centre-ville

Alors, envisageons un mini bus, en gestion municipale qui serait accessible à tous..., ou bien même gérer par une société spécialisée notamment pour les PMR. A suivre.

La ville fait déjà un gros effort en matière de navettes. Ces transports sont assurés à l'aide du mini bus 9 places (8 + 1).

Jusqu'en 2005 – 2006, ce transport (28 personnes environ) était assuré du lundi au vendredi (sauf jours fériés) départ 13h15 et arrivée au foyer vers 14h15, retour pour un départ du foyer à 17h00.

Par manque de fréquentation des personnes, depuis 2006, le transport (6 personnes maximum) est assuré le mardi et jeudi, départ du service technique 13h20, arrivée pour 14h00 au foyer, et pour le retour, départ du foyer 17h00. (sauf jours fériés).

Le deuxième mardi du mois, nous assurons une navette entre la résidence Robert LANDRY et le magasin carrefour (départ 14h30, retour 16h00). Toute l'année, le jeudi (sauf jour férié), nous assurons une navette entre la résidence Robert LANDRY et le magasin franprix du Moulin à Vent. (départ 14h30, retour 16h00).

Tout au long de l'année, le vendredi de 9h30 à 11h00 (sauf jours fériés, et le mois d'août pour fermeture), nous assurons une navette qui concerne le ramassage de personnes en divers points de la commune à destination du marché alimentaire au centre-ville (7 à 8 personnes maxi). Et quelques autres dates ponctuelles dans l'année (par ex. décembre au foyer de l'âge d'or bûche de Noël).

Espaces verts

Le nettoyage manuel des trottoirs est dépassé. Il n'est d'aucune efficacité par rapport au temps passé par les Agents Communaux. Certains lieux (Rue Gal de Gaulle, par exemple) semblent abandonnés. Il conviendrait d'alerter le Service municipal compétent de Chennevières, afin qu'une intervention efficace soit pratiquée. Même reproche du côté de la Stèle PICARD. (présence de poubelles, sacs plastiques, etc. .)

Le nettoyage de la ville est réalisé pour une part manuellement encadré par l'entreprise AFASER (personnel handicapé effectifs de la masse salariale), et d'autre part par une entreprise de façon plus mécanique ; de plus, les gros nettoyages sont effectués ponctuellement par des engins adaptés sans compter le nettoyage hebdomadaire après le marché.

Voiries

-Demandes émises à la cantonade : Recréer du stationnement rue Gal de Gaulle, envisager une sérieuse réfection des trottoirs

Rue de Gaulle cela est prévu.

- Rue A. Briand notamment, cesser d'implanter des panneaux, potelets ou signalisation, SUR les trottoirs, empêchant le passage d'un fauteuil roulant, ou même d'une poussette. Où précisément ??

- Il faut lutter contre le stationnement « sauvage » sur ces mêmes trottoirs et étudier un stationnement « occasionnels » pour les Tps de déménagement ou livraisons de fuel, par exemples. Actuellement c'est le blocage de la rue, assuré !

Où ? Quelle rue ?? pour apporter des réponses nous avons besoin de précisions sur les lieux dont il s'agit (nom de la voie, numéro..).

Le stationnement « sauvage » notamment rue Cazenave, et sur l'itinéraire Chennevières - Sucy. Cette pratique oblige les piétons (poussettes) à marcher sur la chaussée, faute de pouvoir pratiquer le trottoir.

Il faut appeler la PM pour verbaliser

- Rue de Sucy (direction vers le Moulin) ce sont les ralentisseurs qui créaient une dangerosité potentielle,

Les ralentisseurs permettent de réduire la vitesse des véhicules et donc la dangerosité des routes.

- Allée des Sapins, le carrefour est dangereux, car la priorité à respecter n'est pas clairement signalée. L'implantation d'un panneau STOP est fortement souhaitée au carrefour Allées des Raies et Rue d'Amboise.

Il s'agit d'une zone 30 et d'un carrefour surélevé qui permettent de réduire considérablement la vitesse des véhicules et favorisent la fluidité de la circulation. Un panneau STOP à cet endroit est tout à fait inapproprié.

Assainissement

Chemin Croix St Vincent, Rue de Brie, un réel problème de pollution, lié à un tout à l'égout en total dysfonctionnement. Une tranchée, inappropriée, relie les eaux chargées avec le réseau du pluvial. (Strictement interdit). Monsieur RAPTI confirme qu'il a déjà été saisi par ce problème mais ne l'avait pas exactement situé au 13 Rue de Brie. Il s'engage à se rendre sur place, rapidement, afin de solutionner ce problème.

L'immeuble situé 13 rue de Bry a fait l'objet d'un permis de construire en bonne et due forme en 2009 et le réseau d'assainissement en place raccordé au collecteur des eaux usées départemental Chemin de la Croix Saint Vincent a également été validé en conformité. Par la suite sur ce même terrain la société Partem a construit un bâtiment de 4 logements Chemin Croix st Vincent (permis 2010) et il semblerait que c'est à l'occasion de cette construction que le réseau d'assainissement de la maison divisée en plusieurs appartements 13 rue de Bry ait été endommagé dans sa partie privative (avant branchement au réseau public). Monsieur le maire a donc écrit au Président du Conseil Syndical du 13 rue de Bry pour l'informer de la situation précisément et mettre en jeu la responsabilité du promoteur si cela n'a pas déjà été fait. Il a également demandé, par courrier AR à Monsieur Alain Partouche de la société Partem, de remédier à cette situation conformément au respect du Règlement sanitaire départemental. Il a parallèlement informé l'Etablissement Public Territorial 11, compétent en la matière.

Propreté

- WC publics : il en faut ! Et qu'ils soient signalés ; En réponse, M. RAPTI précise qu'un projet municipal est en cours.

Dans le cadre d'une mise aux normes sanitaires et d'embellissement de la ville il a été prévu par délibération du conseil municipal du 14 mars dernier la réhabilitation des WC publics et la mise en place d'un abri conteneurs fermé sur quatre faces pour les déchets.

- Les immeubles se transforment en multi appartements ce qui engendre une « collection » de conteneurs à déchets, impressionnante sur les trottoirs. Problème de maîtrise de l'urbanisation est-il précisé par deux intervenants.

Dans la mesure où les demandes sont conformes, le maire ne peut s'y opposer. Les conteneurs doivent néanmoins être rentrés par leurs propriétaires.

- TAGS sur les bâtiments (publics comme privés). Il est fait rappel de photographier impérativement les façades souillées et de déposer plainte en Commissariat, photos en mains. Un rappel sera d'ailleurs fait dans le bulletin municipal afin que les propriétaires se mobilisent pour endiguer ce fléau.

La ville nettoie ses bâtiments publics (armoires électriques, murs et portails écoles par exemple) contre ce fléau. Jusqu'à maintenant la collectivité prévoyait une ligne budgétaire pour le nettoyage des tags sur les parties privées. Aujourd'hui compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat aux communes et du fonds de péréquation qui incombent à la ville, celle-ci ne peut plus assurer financièrement le nettoyage des parties privées taggées. Il revient donc aux propriétaires d'assurer ces opérations.

Transports

- Quelques mots échangés sur le Grand Projet Urbain. NON ! Au boulevard urbain. Projet d'un TELEPHERIQUE qui relierait le haut de la côte de Chennevières à La Varenne., où vers le RER de Sucy. Idée mainte fois évoquée. Pas dans les projets immédiats, mais pas oublié.

Ce projet n'a jamais été à l'ordre du jour. Sans compter l'aspect financier il est totalement inadapté à notre ville. Un téléphérique se justifie lorsqu'il arrive au pied des transports publics. Or un téléphérique qui partirait de Chennevières pour traverser la marne n'a aucun sens ! Sans compter que pour le faire arriver à la Varenne il nous faudrait démolir quelques immeubles et diverses habitations et commerces !! Ensuite les riverains devront aller à pied jusqu'aux Bus et RER....

- L'autoroute ferroviaire_ avec des trains d'une longueur d'environ 1 km, sur notre voie ferrée est toujours à l'étude.

Non l'Etat a abandonné le projet à l'automne 2015, suite à un vœu émis par la majorité municipale en séance du Conseil Municipal en date du 9 Juillet 2014.